

COMMISSION DE TRIAL

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TRIAL 2017

Règlement conforme aux RTS (règles techniques de sécurités) spécifique Trial.

Motos et équipement selon l'article 5.1 du règlement FFM du Ch de France.

La protection individuelle aux normes (pectorale : EN14021 – dorsale : EN1621-2) est obligatoire
La coupe circuit magnétique au poignet et la protection pleine de la couronne arrière est obligatoire.
Le disque arrière plein préconisé [...].

Définition des fautes dans la zone selon article 11 du règlement FFM du Ch de France [...].

Chrono avec **1 minute 30** sera appliqué.

ARTICLE 1^{er}

La Ligue Motocycliste d'Ile de France met en compétition, pour la saison 2017, un Championnat de ligue qui se disputera de janvier à décembre 2017, réservé aux pilotes détenteurs d'une licence **FFM**
NJ3C (12/14 ans) NTR, NCO.
MAT2 (pour motos anciennes pré 85 sans disque de frein).

Championnat de Ligue de Trial pour les **Catégories** suivantes,

Senior 1 - Open - Senior 2 - Senior 3+
Senior 3 - Senior 4 + - Senior 4

Les **SENIOR 1** emprunteront un tracé **S1** avec 5 Zones sélectives (**Senior 1 Ch de France 2017**)

Les **OPEN** emprunteront **50% de zones spécifiques S1** abordable. Les **5** restantes seront des zones communes avec les **S 2**.

Les **SENIOR 2** emprunteront un tracé 100% **S2**.

Les **SENIOR 3 +** emprunteront **50% de zones spécifiques S2** abordable. Les zones restantes seront des zones **S 3**.

Les **SENIOR 3** emprunteront un tracé 100% **S3**.

Les **SENIOR 4 +** emprunteront **50% de zones spécifiques S3** abordable. Les zones restantes seront des zones **S 4**.

Les **SENIOR 4** emprunteront respectivement un tracé 100% **S4**.

Identité/Niveaux :

Educatif (12/14 ans), Espoir (moins de 18 ans), Majeur (plus de 18 ans), Vétérans (plus de 40 ans), Féminine, les motos anciennes (sans disque de frein) et Electrique, seront positionnés dans le classement de la catégorie choisi.

ARTICLE 2

Pour participer à ce Championnat, les pilotes devront être licenciés pour l'année dans un moto-club de la Ligue Motocycliste d'Ile de France.

ARTICLE 3

Epreuves comptant pour le Championnat de Ligue d'Ile de France 2017:

Toutes les épreuves seront ouvertes aux pilotes titulaires du Permis de conduire ou CASM ou « guidons d'or/argent ».

12 mars	ST LUCIEN	TC BEAUCE	
9 avril	MAISSE (91)	TC MARCOUSSIS	Challenge éducatif
21 mai	NEMOURS (77)	UM NEMOURS	
28 mai	MARCOUSSIS (91)	TC MARCOUSSIS	Challenge éducatif
25 juin	CAISNES (60)	TC CAISNES	
9 juillet	LOOZE(89)	TC LOOZE	
3 septembre	MARSANGY (89)	US JOIGNY	
10 septembre	Nemours ou Larchant	UM NEMOURS	Challenge éducatif
1 octobre	ST CHERON (91)	MC St CHERON	Challenge éducatif

ARTICLE 4

Classement :

Pour le Classement Final du Championnat, il sera tenu compte de toutes les **épreuves moins 2.**

Pour les **S1 / Open / S2 / S3 + / S3 : 3 tours** pris en compte pour le classement.

Pour les **S4+ / S4 : 2 tours** pris en compte pour le classement.

Pour les vétérans **Senior 3**, possibilité de faire **2 tours. Les vétérans Senior 3 ayant choisi cette option ne seront pas pris en compte pour le classement de l'épreuve.**

Seul le premier de chaque niveau et au bon vouloir de l'organisateur sera récompensé sur l'ensemble des catégories.

En cas d'ex-aequo au classement final, les pilotes seront départagés en tenant compte:

- du nombre de places de 1er
- du nombre de places de 2ème et ainsi de suite
- le classement lors de la dernière épreuve sera déterminant

Les **20 premiers** pilotes franciliens d'une épreuve marqueront des points de la façon suivante:

1 er	25 points	6 ème	15 points	11 ème	10 points	16ème	5 points
2 ème	22 points	7 ème	14 points	12 ème	9 points	17ème	4 points
3 ème	20 points	8 ème	13 points	13 ème	8 points	18 ème	3 points
4 ème	18 points	9 ème	12 points	14 ème	7 points	19 ème	2 points
5 ème	16 points	10 ème	11 points	15 ème	6 points	20 ème	1point

ARTICLE 5

Dans le cas où les concurrents n'auraient pas le nombre d'épreuves nécessaires, tous les points acquis seront pris en considération pour le classement. Toutefois en cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés selon les termes de l'article 4.

ARTICLE 6

Le pilote qui change de catégorie en cours de saison ne marquera des points que dans la catégorie la plus élevée (sauf dérogation de la commission après une demande écrite), les points acquit précédemment seront supprimé.

ARTICLE 7

Pour les épreuves du Championnat de Ligue organisées par les clubs franciliens, le montant des droits d'engagement est fixé à **40 €**. Il sera minoré à **30 €** si l'engagement arrive **au moins 8 jours minimum avant la date de l'épreuve accompagné du règlement. Les engagements reçus sans le règlement ne seront pas considérés comme des pré-engagements. Absence non justifié non remboursable sauf certificat médical.**
Seuls les assistants engagés (titulaires d'une licence LAP) disposant d'un dossard fourni par CT pourront pénétrer dans les zones pour assurer le pilote après accord du commissaire.

ARTICLE 8

CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Pour l'engagement, le pilote devra se conformer à la législation en vigueur du code de la route. Conformité des pièces administratives : permis de conduire - CASM - Guidon et licence FFM 2017.

Pour toutes les épreuves du Championnat de Ligue, les concurrents devront se soumettre à un contrôle technique. Ce contrôle aura lieu le matin même de l'épreuve avant le départ et portera **sur l'équipement du pilote, la protection individuelle dorso-ventrale est obligatoire.**

La coupe circuit magnétique au poignet et la protection pleine de la couronne arrière est obligatoire ainsi que sur la conformité de la moto: embouts de guidon, leviers boulés, axe de sélecteur bouché et immatriculation...**Motos anciennes près 85 sans disque de frein pour les licenciés MAT2.**

Les disques arrières plein sont préconisés.

Des contrôles volants pourront avoir lieu sur décision du Directeur de course et le pilote ne respectant pas les règles se verra exclu.

RAPPEL : L'assistant pilote devra être titulaire d'une **licence LAP** et se présenter également au contrôle administratif de l'épreuve (**engagement gratuit**).

ARTICLE 9

ENVIRONNEMENT

Les pilotes positionnés dans la file d'attente d'entrée de zone devront éteindre leur moteur. Seul le pilote prêt à franchir la zone pourra conserver son moteur allumé durant le franchissement du concurrent précédent.

Dans le parc coureur, les motos devront être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant.

Cette protection devra être remportée par les concurrents à la fin de l'épreuve.

ARTICLE 10

Les Champions de chaque catégorie seront récompensés au cours de l'Assemblée Générale de la Ligue d'Ile de France.

Les 1^{ers} de chaque catégorie du Championnat de ligue devront passer en catégorie supérieure la saison suivante, **excepté les plus de 50 ans.**

Les 5 premiers de chaque catégorie au classement final du Championnat ne pourront descendre de catégorie sauf dérogation de la Commission après demande formulée par écrit par le pilote.

COMMISSION DE TRIAL

CHALLENGE EDUCATIF TRIAL REGIONAL 2017

ARTICLE 1^{er}

La Ligue Motocycliste d'Ile de France met en place un Challenge trial Régional éducatif, motos **thermique et électrique** qui se disputera de janvier à décembre 2017.

Ce Challenge est réservé aux pilotes détenteurs d'une licence :
NJ1 (6/7 ans) NJ2 (8/9 ans) NJ3 (10/11 ans).

Pour participer à ce challenge, les pilotes devront être licenciés à l'année dans une moto club francilien.
La protection individuelle aux normes (pectorale : EN14021 – dorsale : EN1621-2) est obligatoire.

ARTICLE 2 :

Les participants devront se présenter à l'accueil administratif munis la licence de l'année en cours, guidon d'argent ou d'or pour les **NJ2, NJ3**.

ARTICLE 3 :

Epreuves comptant pour le Challenge éducatif de trial régional

9 avril	MAISSE (91)	TC MARCOUSSIS	Challenge éducatif
28 mai	MARCOUSSIS (91)	TC MARCOUSSIS	Challenge éducatif
10 septembre	NEMOURS	UM NEMOURS	Challenge éducatif
1 octobre	ST CHERON (91)	MC St CHERON	Challenge éducatif

ARTICLE 4 :

A chaque manche du championnat de ligue (4 épreuves) un classement « Mini-motos » (circuit spécifique), sera établi sous réserve d'avoir 3 participants.

Les classements seront réalisés dans les conditions mentionnées ci dessous :

Trois critères seront pris en compte pour définir ce classement.

- 1 – aptitude au pilotage
- 2 – comportement, fair-play
- 3 – sécurité matériel

Aptitude au pilotage : les points attribués correspondent aux points figurant sur la fiche de pointage.

Comportement, fair-play : si le comportement verbal ou gestuel du pilote ou de son encadrement est en cause, une pénalité pouvant aller jusqu'à 5 points sera ajoutée. Dans le cas de récurrence, l'exclusion sera immédiate.

Sécurité matériel : en cas de présentation de matériel défectueux, 3 points de pénalité seront attribués avant exclusion.

L'application des pénalités 2 et 3 sera décidée par le Directeur de course (en consultation avec l'éducateur). Les classements de chaque épreuve donneront lieu à attribution de points selon le barème existant pour le championnat de ligue.

Pour ce Challenge, il sera tenu compte de 3 épreuves sur 4 au total.

En cas d'ex-aequo, l'article 4 du règlement du championnat de ligue sera appliqué.

ARTICLE 5 :

LES PARCOURS :

Les NJ3C seront classés dans la catégorie S4 à S2.

(Nombre de tours en fonction de la catégorie choisie). Selon le barème des points.

Le parcours pour les mini-motos (petites roues) 6 / 11 ans comprendra 5 zones spécifiques dans un périmètre proche du départ.

Le nombre de zones à franchir ne doit pas dépasser 20.

Les pilotes auront à effectuer au MAXIMUM: 3 tours de 5 zones ou 4 tours de 5 zones.

Dans l'hypothèse de zones communes avec la catégorie Sénior 4 (maximum 2), ces zones devront être faciles d'accès par l'interzone et proches du départ. Ces zones, de niveau Sénior 4, seront amputées des passages jugés infranchissables pour les mini motos (petites roues).

Le fléchage sera celui de la catégorie Sénior 4 et les passages spécifiques pour les mini motos seront indiqués par des flèches NOIRES et BLANCHES avec mention « PR ».

Un éducateur breveté fédéral sera présent pour l'encadrement des pilotes du Challenge éducatif.

ARTICLE 6 :

Pour les pilotes de la catégorie « Grandes Roues » qui empruntent la totalité du parcours du trial, le montant des droits d'engagement est fixé (sur les épreuves organisées par les clubs franciliens) à **40 €**

Il sera minoré à **30 €** si l'engagement arrive au moins 8 jours minimum avant la date de l'épreuve accompagné du règlement.

Pour les pilotes du mini trial de la catégorie « Petites Roues », le montant des droits d'inscription est fixé à **25 €** et sera minoré à **15 €** si l'engagement arrive au moins 8 jours minimum avant la date de l'épreuve accompagné du règlement.



TRIAL 2017

<h3>Championnat de Ligue IDF :</h3>
--

Dimanche 12 mars : St Lucien - (28) Tc Beauce
Mr Jean-Yves Sola 1 impasse des Gâtines - 28130 SOULAIRE

Dimanche 9 avril : Maisse (91) TC Marcoussis
Mr Laurent Chassagne 3 clos du Houssay 91460 MARCOUSSIS

Dimanche 21 mai : Nemours (77) UM Nemours
Mr Serge Bardy 43 rue des Cordières 77240 VERT SAINT DENIS

Dimanche 28 mai : Marcoussis (91) TC Marcoussis
Mr Laurent Chassagne 3 clos du Houssay 91460 MARCOUSSIS

Dimanche 25 juin : Caisnes (60) TC Caisnes
Mr Jean Helwaser 104 rue du Château 60400 CAISNES

Dimanche 9 juillet : Looze (89) TC Looze
Mr Gilles Foucherot 19 chemin Beauregard Hameau de Beaudemont
89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Dimanche 3 septembre : Marsangy (89) US Joigny
Mme Véronique Danrée 23, rue du moulin 89290 VINCELOTES

Dimanche 10 septembre : Nemours (77) UM Nemours
Mr Serge Bardy 43 rue des Cordières 77240 VERT SAINT DENIS

Dimanche 1 octobre : Saint Chéron(91) MC St Chéron
Mr Gilles Prono 15 route d'Etampes 91530 SAINT CHERON